



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**EXPOSITION "DES TUBERCULES ET DES NUAGES" A LA CITE DES ELECTRICIENS -
SIGNATURE DE CONTRATS DE PRETS D'OEUVRES**

Considérant que la Cité des Electriciens est un lieu de programmation culturelle, scientifique et pédagogique participant au rayonnement local, régional et national de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que la Cité des Electriciens produit une exposition collective nommée « des tubercules et des nuages » du 7 juin au 7 décembre 2025,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a sollicité le prêt d'œuvres auprès de différents artistes et institutions,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 1° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer des conventions ayant pour objet le prêt d'œuvres présentées publiquement à la Cité des Electriciens, du 7 juin au 7 décembre 2025, avec les artistes suivants :

- Carole FROMENTY, dessinatrice, domiciliée à Rochetaillée-sur-Saône (69270), 77 rue Mardoré pour le prêt de deux torchons brodés de la série Rêverie d'une ménagère solitaire et Closerie pour un montant de 600 € net de taxes

- Edouard TAUFENBACH et Bastien POURTOUT, explorant la photo, domiciliés à Paris (75009), 9, rue Paul Escudier, pour le prêt de quatre photos de la série Le Bleu du Ciel pour un montant de 500 € HT

- Erika VAURY, artiste plasticienne, domiciliée à Villeneuve-d'Ascq (59493), 25 rue du Général de Gaulle, pour le prêt de 40 Petits géants, dénommés « oeuvres » pour un montant de 845,10 € net de taxes

- Raphaël-Bachir OSMAN, développe une pratique plurielle allant de la peinture à l'installation, domicilié à Mulhouse (68200), 11 rue du Ballon, pour le prêt de deux huiles sur toile Adios et Scarpetta 14 pour un montant de 1000 € HT

- Emilie BREUX, artiste plasticienne, domiciliée à Villegeron (18260), 3 route de Vailly, pour le prêt de l'oeuvre Tu me fanes #14 pour un montant de 1 000 € net de taxes

- CINE-TAMARIS, Société française de production et de distribution photographique ayant son siège social à Paris (75014), 88 rue Daguerre, pour le prêt d'œuvres d'Agnès Varda : la photographie La grande cheminée patate, une affiche pour Utopia Station et Le costume patate pour un montant de 1 000 € HT

- Julien SIGNOLET, sculpteur, domicilié à Paris (75011), 175 rue de la Roquette, pour le prêt de l'exposition III et de Clouds 120-220, dénommés « oeuvres » pour un montant de 2 500 € net de taxes

- Valention DEVOS, designer industriel, domicilié à Saint-Venant (62350), 583 rue de Hurtevent, pour la scénographie de la salle chez Charlemagne dans les Logements témoins de la Cité des Electriciens pour proposer un rendu de workshop d'étudiants en design sur le patrimoine industriel des mines d'étain en Thaïlande, pour un montant de 2 740 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer les conventions ayant pour objet le prêt d'œuvres présentées publiquement à la Cité des Electriciens, du 7 juin au 7 décembre 2025, lors de l'exposition collective nommée « des tubercules et des nuages », avec les artistes suivants :

- Carole FROMENTY, dessinatrice, domiciliée à Rochetaillée-sur-Saône (69270), 77 rue Mardoré pour le prêt de deux torchons brodés de la série Rêverie d'une ménagère solitaire et Closerie pour un montant de 600 € net de taxes

- Edouard TAUFENBACH et Bastien POURTOUT, explorant la photo, domiciliés à Paris (75009), 9, rue Paul Escudier, pour le prêt de quatre photos de la série Le Bleu du Ciel pour un montant de 500 € HT

- Erika VAURY, artiste plasticienne, domiciliée à Villeneuve-d'Ascq (59493), 25 rue du Général de Gaulle, pour le prêt de 40 Petits géants, dénommés « oeuvres » pour un montant de 845,10 € net de taxes

- Raphaël-Bachir OSMAN, développe une pratique plurielle allant de la peinture à l'installation, domicilié à Mulhouse (68200), 11 rue du Ballon, pour le prêt de deux huiles sur toile Adios et Scarpetta 14 pour un montant de 1000 € HT

- Emilie BREUX, artiste plasticienne, domiciliée à Villegeron (18260), 3 route de Vailly, pour le prêt de l'oeuvre *Tu me fanes #14* pour un montant de 1 000 € net de taxes

- CINE-TAMARIS, Société française de production et de distribution photographique ayant son siège social à Paris (75014), 88 rue Daguerre, pour le prêt d'œuvres d'Agnès Varda : la photographie La grande cheminée patate, une affiche pour Utopia Station et Le costume patate pour un montant de 1 000 € HT

- Julien SIGNOLET, sculpteur, domicilié à Paris (75011), 175 rue de la Roquette, pour le prêt de l'exposition III et de Clouds 120-220, dénommés « oeuvres » pour un montant de 2 500 € net de taxes

- Valention DEVOS, designer industriel, domicilié à Saint-Venant (62350), 583 rue de Hurtevent, pour la scénographie de la salle chez Charlemagne dans les Logements témoins de la Cité des

Electriciens pour proposer un rendu de workshop d'étudiants en design sur le patrimoine industriel des mines d'étain en Thaïlande, pour un montant de 2 740 € net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...29.MAI 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 30 MAI 2025

Et de la publication le : 30 MAI 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

